

Liste de vérifications



Ce document vise à soutenir les entreprises du secteur du transport collectif pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a informé les travailleurs et les travailleuses de ne pas se présenter au travail en cas de symptômes.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres¹.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____

Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

La salle à manger est nettoyée avant et après chaque utilisation et désinfectée chaque jour (ex. : tables, poignée de réfrigérateur, dossiers des chaises, micro-ondes).

NOTE : _____

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.

Les surfaces fréquemment touchées (ex. : poignées de portes, robinetterie, toilettes, téléphones, accessoires informatiques) sont nettoyées à chaque quart de travail.

NOTE : _____

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique à 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Des barrières physiques ont été installées entre les postes de travail situés à moins de 2 mètres l'un de l'autre et entre le conducteur et la clientèle.

NOTE : _____

La recirculation de l'air est évitée et l'ouverture de fenêtres, par exemple, est favorisée dans les lieux de travail ou les véhicules, lorsque c'est possible.

NOTE : _____

Le nombre de conducteurs dans la cabine est limité à un seul si possible. Sinon, les équipes les plus petites et stables possibles sont à privilégier, en conservant la même position pour tout le quart de travail, tout en évitant le partage d'objets.


NOTE : _____

Dans les autobus, sauf dans les autobus utilisés pour le transport adapté, lorsque la barrière physique n'est pas installée au poste du conducteur, les premiers bancs sont condamnés et la clientèle entre par la porte arrière, lorsque c'est possible.

NOTE : _____

Des affiches ont été installées dans le véhicule et aux points d'accès appropriés avec toutes les informations utiles au client, notamment le port du couvre-visage ainsi que le rappel des règles d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire.

NOTE : _____



Les clients qui présentent des symptômes sont informés de reporter leur transport ou d'utiliser un autre moyen de déplacement que le transport collectif.

NOTE : _____

Les équipements de protection individuelle appropriés (protection respiratoire, lunettes de protection ou visière) sont fournis et portés lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres ou de mettre en place une barrière physique.

NOTE : _____

Les travailleurs sont formés sur l'utilisation, le retrait et, le cas échéant, l'entretien des équipements de protection individuelle.

NOTE : _____

Les transactions aux bornes et le paiement sans contact sont privilégiés comme modes de paiement pour éviter que les clients touchent les terminaux. Si les clients et clientes paient avec de l'argent comptant, les guichetiers et les conducteurs doivent se désinfecter les mains avant de toucher leur visage ou d'autres surfaces, avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique à 60 %).

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées minimalement à chaque quart de travail (p. ex. : bornes de recharge de titres de transport, postes de travail, poignées de portes, téléphones, accessoires informatiques, crayons).

NOTE : _____

Le poste du conducteur est nettoyé et désinfecté à chaque quart de travail ou lors d'un changement de conducteur (p. ex. : volant, poignées de portières intérieures et extérieures, miroir intérieur, ceinture de sécurité, portes, siège, barrière physique).


NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées dans les véhicules sont nettoyées et désinfectées chaque jour (p. ex. : ceintures de sécurité, sangles, barres de maintien, sonnettes, portes, sièges, installations sanitaires).

NOTE : _____

Les outils et les équipements de travail sont nettoyés et désinfectés après chaque quart de travail ou lorsqu'ils doivent être partagés (p. ex. : tablettes, crayons, appareils de communication, cellulaire).

NOTE : _____



Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle ont été informés des mesures mises en œuvre pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Le conducteur du transport adapté porte une protection respiratoire et oculaire lors de ses interactions avec les usagers.

NOTE : _____

Les outils de suivi permettant la traçabilité sont adéquatement documentés.

NOTE : _____